



COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

SYNTHESE D'AVIS

22 SEPTEMBRE 2021

acétonide de fluocinolone
ILUVIEN 190 µg, implant intravitréen avec applicateur

Nouvelle indication

► L'essentiel

Avis favorable au remboursement dans la prévention de la rechute de l'uvéite non-infectieuse récidivante affectant le segment postérieur de l'œil.

► Quel progrès ?

Pas de progrès dans la prise en charge.

► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

Le traitement préventif des uvéites postérieures récidivantes n'est pas codifié et dépendra majoritairement de l'étiologie de l'inflammation oculaire.

Actuellement, les corticoïdes péri- ou intraoculaires sont utilisés pour traiter, lorsqu'elles surviennent, les récurrences des uvéites non-infectieuses ne nécessitant pas de traitement systémique (atteinte idiopathique, atteinte ophtalmologique pure) ou des uvéites nécessitant un corticoïde intraoculaire en complément d'un traitement systémique (notamment dans les atteintes sévères récidivantes malgré traitement général maximal).

En cas de récurrence inflammatoire chez un patient ayant nécessité l'utilisation d'un corticoïde par voie générale, celle-ci pourra être prolongée et/ou majorée et le patient pourra bénéficier d'un traitement d'épargne cortisonique (immunosuppresseur, biothérapie). Ces molécules seront maintenues au long cours dans le but de prévenir une nouvelle récurrence inflammatoire. Ainsi, dans la pratique courante, les corticoïdes par voie générale ainsi que tous les traitements immunosuppresseurs ou immunomodulateurs (biothérapie) sont utilisés dans la prévention de la récurrence de l'uvéite postérieure non-infectieuse récurrentes, néanmoins, ils ont des effets indésirables systémiques importants.

Place du médicament

ILUVIEN (acétonide de fluocinolone en implant intravitréen) est un traitement corticoïde intraoculaire de 1^{ère} intention dans la prévention des récurrences des uvéites non-infectieuses récurrentes affectant le segment postérieur de l'œil, avec atteinte unilatérale ou bilatérale asymétrique.

ILUVIEN (acétonide de fluocinolone) doit être administré après récurrence sous OZURDEX (dexaméthasone en implant vitréen) et en respectant les conditions suivantes :

- étiologie de l'uvéite ne nécessitant pas de traitement systémique (atteinte idiopathique, atteinte ophtalmologique pure) ou nécessitant un corticoïde intraoculaire en complément d'un traitement systémique (notamment dans les atteintes sévères récurrentes malgré traitement général maximal) ;
- patient pseudophaque ou ayant déjà une cataracte (ne pas injecter chez un patient jeune avec cristallin clair) ;
- absence de contre-indication ophtalmologique : glaucome non contrôlé, patient aphake, implant à fixation irienne ou sclérale, iridectomie périphérique large, antécédents infectieux (notamment toxoplasmose, herpès oculaire).